

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 58 [i.e. 59-61] (1988-1990)

Heft: 7: Le projet CEPIM : renouveau dans la métallurgie?

Artikel: Présentation générale du CEPIM : (Centre d'enseignement professionnel des industries de la métallurgie)

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824343>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Présentation générale du CEPIM

(Centre d'enseignement professionnel des industries de la métallurgie)

Le second programme cantonal jurassien de développement économique met en évidence l'importance de l'activité secondaire pour l'économie régionale jurassienne et ses potentialités de développement. En effet, si le tertiaire reste l'un des axes principaux de croissance, il doit reposer en partie sur une activité secondaire importante. En conséquence, les objectifs visés consistent dans un raffermissement du secondaire.

Pendant les années de crise horlogère et celles qui suivirent, ce raffermissement était recherché par l'implantation d'entreprises extérieures, auprès desquelles on faisait valoir le bon niveau de qualification de notre main-d'œuvre secondaire. Aujourd'hui, toute création d'entreprise importante sur notre territoire provoquerait une tension sur le marché du travail. Si donc, pendant des années, nos industries ont pu compter avec un réservoir de main-d'œuvre provenant principalement des grandes entreprises régionales, il n'est pas dit que les mêmes conditions de recrutement subsisteront. En effet, le potentiel de jeunes arrivant en âge d'apprentissage diminue chaque année et toutes les associations professionnelles s'inquiètent du renouvellement de leur personnel qualifié. De plus, l'introduction de nouvelles techniques de production implique un accroissement de main-d'œuvre à haut degré de qualification.

Le souci que fait peser cette situation sur notre tissu industriel a amené un bon nombre de responsables d'entreprises à se regrouper sous l'égide de l'ADED en vue d'échanger leurs opinions et leurs inquiétudes puis, dans un second temps, d'élaborer une stratégie visant à répondre à leurs besoins. Le CEPIM participe de cette volonté et s'inscrit dans une politique

de raffermissement du tissu économique jurassien. Il marque la volonté des entreprises de forger elles-mêmes leur outil de développement.

Le paradoxe de la spécialisation

Le tissu industriel jurassien se caractérise essentiellement par sa fonction de sous-traitance. Composée en grande partie de PME, notre industrie se distingue en conséquence par une politique de spécialisation.

Ce constat simple a une incidence directe sur ses capacités de formation. En effet, tout programme d'apprentissage vise à un enseignement professionnel aussi complet que possible, en déléguant au maître d'apprentissage l'obligation de dispenser



l'ensemble des techniques propres à chaque profession. Le paradoxe devient évident : notre industrie, vu ses programmes de production spécialisés, ne répond plus vraiment à cette contrainte principale... alors que ses besoins en personnel s'inscrivent pourtant dans une politique de haute qualification.

Cette faiblesse en capacité de formation touche les techniques fondamentales. L'ensemble des techniques de pointe participent en effet à la production, ne serait-ce que par la contrainte de la concurrence, alors que les productions du bas de gamme sont le plus souvent abandonnées. Pourtant, pas de mécanicien de qualité sans formation de base, pas de constructeur sans solides connaissances des différentes techniques applicables. L'approche des métiers métallurgiques passe obligatoirement par une connaissance tactile des matières travaillées.

En dispensant une formation suivie centrée sur les techniques de base, le CEPIM répondra aux contraintes des programmes d'apprentissage. En outre, il formera un personnel connaissant **l'ensemble** des techniques de production propres à chaque métier, ce que l'entreprise de sous-traitance n'est plus toujours à même de dispenser seule.

Le concept de formation du CEPIM

En se regroupant pour mettre sur pied un centre de formation professionnelle, les industries jurassiennes de petite ou moyenne importance ne font que reprendre l'idée (que nous ne connaissons pas dans le Jura, à une exception près) d'un département autonome dans les grandes entreprises.

Ce département commun de l'industrie régionale a pour but de préparer les nouveaux apprentis aux techniques fondamentales de la mécanique ou encore de la serrurerie. A l'instar de l'Union genevoise

de l'industrie métallurgique, nos industries cherchent à prolonger le suivi de la formation de base dispensée dans le cadre des «cours d'introduction». Observons au passage que cette contrainte légale n'est encore que très partiellement assumée dans le Jura, en particulier en raison du manque de structures, voire des faiblesses des organisations faïtières.

En répondant à ces deux ambitions, le CEPIM s'inscrit dans une politique d'insertion progressive des apprentis dans leur futur environnement professionnel et de suivi attentif lors de la période d'initiation à un métier. Sans pour autant abandonner son entreprise, l'apprenti pourra bénéficier d'un instrument de formation bien supérieur à ce que cette même entreprise est généralement à même de lui offrir.

Ainsi donc, le CEPIM se propose d'installer une structure susceptible de recevoir les apprentis sous contrat avec une entreprise pour des stages de formation aux techniques de base pendant deux périodes de 10 à 15 semaines. Cette infrastructure sera par ailleurs disponible pour l'organisation des cours d'introduction prévus par la législation fédérale en matière de formation professionnelle.

Centre ouvert, le CEPIM répondra à toute démarche de l'industrie jurassienne en matière de formation. Ainsi donc, le projet vise non seulement à être l'outil des initiants, voire des membres fondateurs, mais offrira à l'ensemble des entreprises régionales une réponse à leurs besoins en matière de formation, perfectionnement et recyclage. Toute entreprise pourra, dans les limites de l'accueil possible, déléguer au CEPIM une tâche de formation particulière ou encore faire suivre à son apprenti une partie du stage organisé. Parallèlement, les apprentis poursuivront naturellement, durant leurs stages au CEPIM, leur formation scolaire en école professionnelle artisanale, conformément aux programmes établis.

Bons hôtels et restaurants jurassiens

**Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis**

MOUTIER

HÔTEL-RESTAURANT DES GORGES

PIZZERIA « LA ROMAGNOLA »

Cuisine à toute heure

Spécialités italiennes

Fam. Montanari

032 93 16 69

BONCOURT



HÔTEL DE LA LOCOMOTIVE

vous propose pour vos réunions,
banquets, mariage ou simplement
entre amis des salles accueillantes
et sympathiques

Famille

Gatherat

066 75 56 63

Fermé le mercredi

TAVANNES

HÔTEL DE LA GARE

Hôtel réputé de vieille date pour sa cuisine
soignée et ses vins de choix – Petites salles
pour sociétés – Parc pour voitures privé –
Chambres avec WC, douche et TV

Fam. A. Wolf-
Béguelin

066 91 23 14

DELÉMONT

HÔTEL VICTORIA

Restaurant de spécialités

Famille

Roger Kueny

066 22 17 57

MOUTIER

HÔTEL SUISSE

Accueillant

Grandes salles

Chambres tout confort

Famille

C. Brioschi-Bassi

032 93 10 37

LA SEMEUSE

LE CAFÉ QUE L'ON SAVOURE...





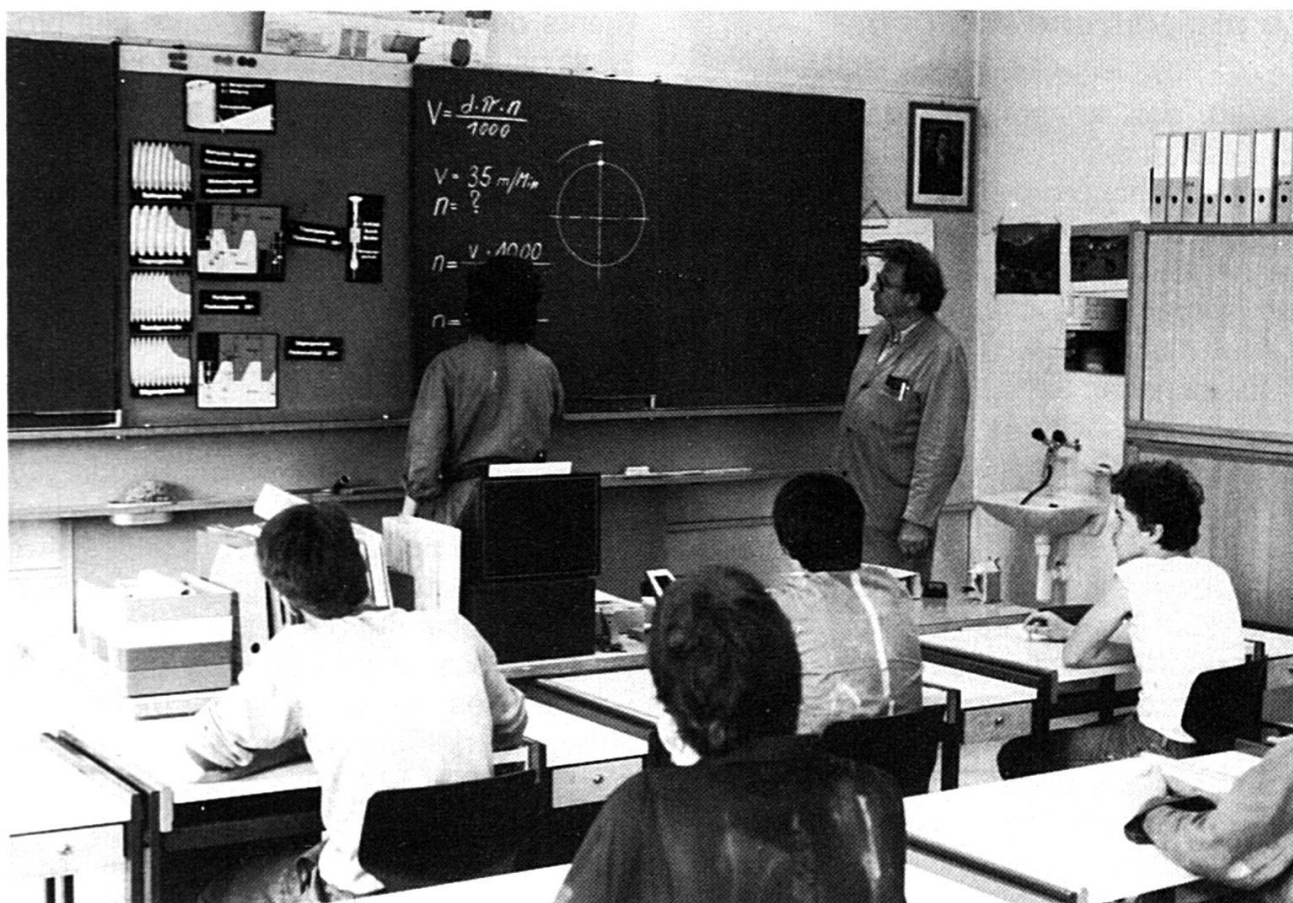
PIGNONS ET ROUES D'HORLOGERIE ET D'APPAREILLAGE
DÉCOLLETAGE ET REPRISE EN TOUS GENRES
GALVANOPLASTIE - DÉROUILLAGE

HELIOS A. CHARPILLOZ S.A.
CH-2735 BEVILARD

PIGNONS ASTRA

CH 2735 BEVILARD TEL. 032/92 14 24

**FABRICATION DE PIGNONS ET ROUAGES
POUR HORLOGERIE ET INSTRUMENTS DE PRECISION**



Une organisation inspirée de l'entreprise

Le CEPIM sera placé sous la responsabilité d'un formateur à plein temps, assisté d'auxiliaires provenant des entreprises régionales. En ne limitant pas l'enseignement à des formateurs professionnels, les initiants souhaitent distinguer le plus possible le CEPIM d'une Ecole de métiers. Il leur a paru nécessaire de maintenir, durant les périodes stage, le caractère et l'esprit d'entreprise, en recourant à des professionnels engagés dans la production.

Dans un premier temps, l'enseignement des branches de la mécanique et de la serrurerie sera dispensé en commun. Si cette opportunité de programme offre un certain nombre d'avantages pratiques à différents niveaux, l'intérêt de cet échange entre apprentis de différents corps de métiers semble plus intéressant encore d'un point de vue pédagogique. Les priorités des choix professionnels seront natu-

rellement respectées : toutefois, l'échange découlant des différentes expériences individuelles conduira à un apprentissage ouvert sur les impératifs liés aux professions-sœurs.

Susciter des vocations

Le CEPIM ne se veut pas qu'un outil de formation. Il révèle également un état d'esprit des entreprises régionales, qui entendent œuvrer au développement de la formation dans la métallurgie.

Ainsi donc, le CEPIM ouvrira ses portes à un ensemble de démarches visant à promouvoir les métiers de l'industrie. Par son cadre, par la transition qu'il offre entre l'école et l'entreprise, il pourra reconquérir une partie du terrain perdu en matière de vocations professionnelles industrielles. Vitrine de l'industrie régionale, le CEPIM contribuera aussi à infléchir les doutes manifestés par la population s'agissant de l'avenir du secteur secondaire.

Le programme des cours

Le CEPIM recevra, à des périodes distinctes, des apprentis à différents stades de leur formation.

Pendant une première période de 8 semaines à partir de la rentrée des classes, l'enseignement du CEPIM sera consacré aux apprentis de première année dans le cadre d'un cours d'introduction. Après cette période, les apprentis regagneront leur entreprise respective. Ils reviendront ensuite, après quatre semaines, pour deux périodes de 11 et 15 semaines, entrecoupées d'un second temps de formation chez leur maître d'apprentissage. Durant ces deux stages au CEPIM, l'apprenti recevra une formation de base aux techniques professionnelles, conformément au programme du règlement fédéral d'apprentissage de son métier.

L'enseignement de la première période sera commun pour les professions de la mécanique et de la serrurerie. Les règle-

ments de formation respectifs de ces professions permettent en effet, durant ce laps de temps, une formation commune. Toutefois, un enseignement individualisé permettra la prise en compte des choix professionnels. Pendant la seconde période (15 semaines), l'enseignement du CEPIM sera spécifique à chaque profession. Cet enseignement sera dispensé en grande partie par des professionnels qualifiés mis à disposition par les entreprises.

Finalement, après un ultime retour en entreprise, les apprentis regagneront une dernière fois le CEPIM pour une période de 15 jours durant laquelle ils se prépareront puis subiront un examen de première année à vocation pédagogique.

Pendant les périodes de formation en entreprise des apprentis de première année, le CEPIM sera à disposition pour l'enseignement des cours d'introduction de deuxième et troisième années d'apprentissage, ainsi que pour une période de préparation aux examens intermédiaires et finaux.

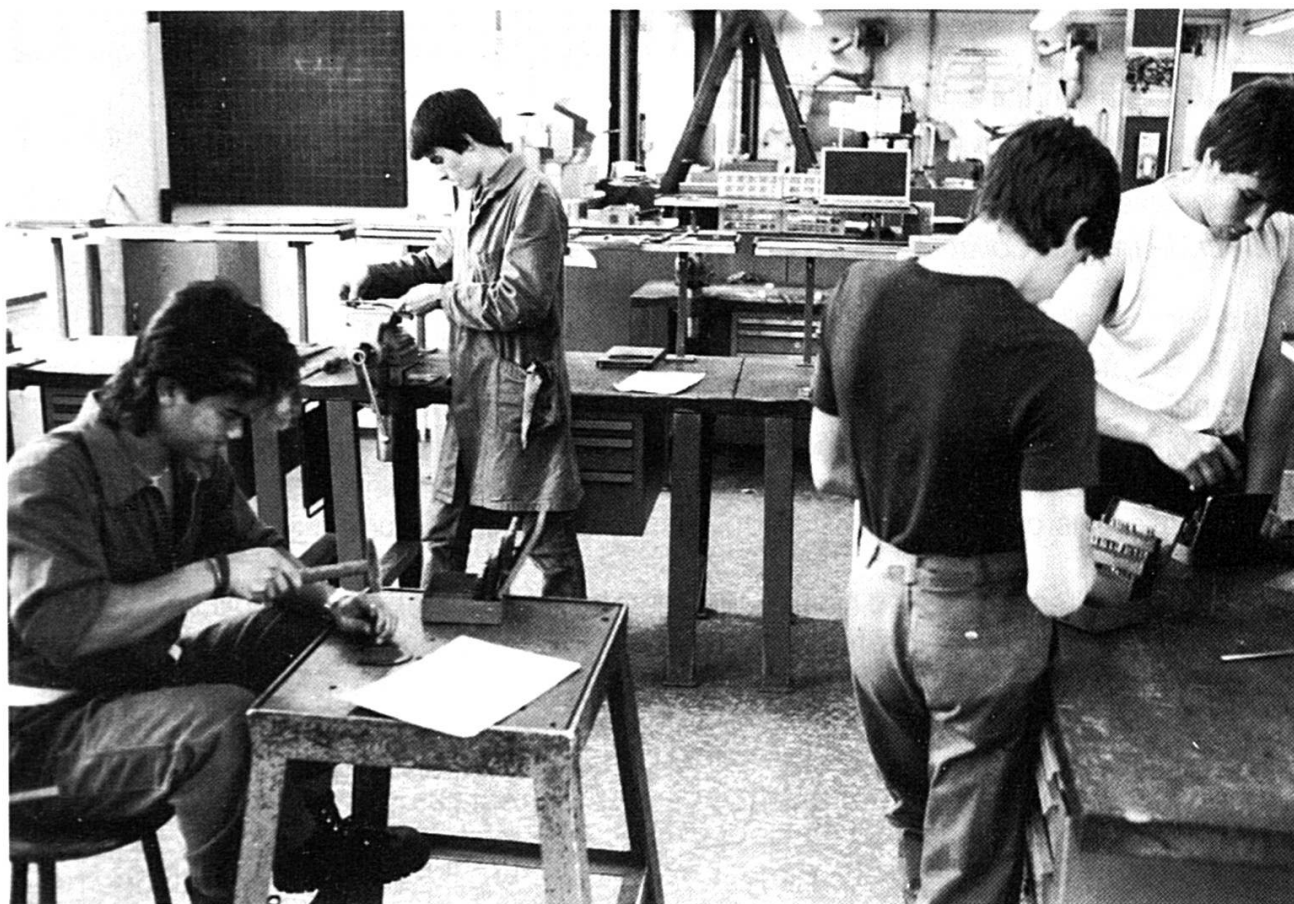
En dernier lieu, hors des cours purement scolaires, le CEPIM organisera trois semaines « hors-cadre » à l'intention des apprentis intéressés. Sport et visites d'entreprises figureront au programme de telles semaines.

La forme juridique du CEPIM

La commission d'élaboration du projet a manifesté une préférence pour la forme juridique de la société anonyme. En effet, et malgré un a priori plus favorable de la part de l'OFIAMT pour une forme associative, la participation de l'ensemble des entreprises semble être favorisée par un statut impliquant un engagement actif de la part des intéressés et un suivi de l'action menée.

Qui plus est, face au montant du capital à souscrire dans une région périphérique comme le Jura, la S.A. paraît capable d'étendre au mieux la participation à l'en-





semble du secteur secondaire. Néanmoins, la volonté de faire reconnaître le caractère d'utilité publique du CEPIM est affirmée. A ce titre, le statut de société anonyme n'est en rien limitatif (cf. l'exemple de Juratec).

D'autre part, par opposition à une fondation, la S.A. offre une plus grande souplesse dans son évolution. Ce critère n'est

pas à négliger. L'importance des besoins futurs en matière de formation exigeront en effet de la structure existante une adaptation très dynamique.

Finalement, les possibilités de libération en nature du capital permettront, à n'en pas douter, un élargissement du nombre des participants, but poursuivi entre autres par les initiants.

REMARQUE: texte ci-dessus représente une version condensée du rapport final de l'ADED consacré au projet CEPIM. Pour obtenir le document original et pour toute précision à ce propos, s'adresser au secrétariat de l'ADED, Molière 13, 2800 Delémont, tél 066 22 94 24.

Association pour la défense des intérêts jurassiens

Co-présidents :

Jean-Baptiste Beuret, Delémont

Philippe Eichenberg, Moutier

Secrétaire général

et rédacteur responsable :

Pierre-Alain Gentil, Delémont

Administration de l'ADIJ et rédaction des «intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier 1, ☎ 032 93 41 51, c.c.p. 25-2086-1